

Association des Townshippers

Mémoire

Projet de loi no 96, Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français.

10-6-2021

RÉSUMÉ

À la suite d'un examen attentif des modifications proposées à la législation existante énoncées dans le projet de loi 96, l'Association des Townshippers se sent, en vertu de son mandat de défendre les intérêts de la communauté anglophone dans les Cantons-de-l'Est historiques, dans l'obligation de réagir et de soulever des préoccupations qui peuvent s'appliquer aux diverses communautés de notre région.

Tout en étant pleinement d'accord sur le fait que la protection et la promotion de la langue et de la culture françaises sont impératives pour préserver le caractère unique du Québec, le conseil d'administration de l'Association des Townshippers déplore les tentatives du gouvernement d'y parvenir par une loi omnibus et par son utilisation massive de la clause nonobstant. Nous sommes d'avis que le projet de loi 96 n'est pas tant une mesure visant à rehausser le statut du français dans la province et à lutter contre son déclin perçu dans la sphère publique, mais bien une mesure visant à atteindre un certain niveau de contrôle social sur l'accès à l'anglais, à son utilisation et à sa présence mondiale au Québec.

Le Parlement, c'est-à-dire l'Assemblée nationale, doit appliquer les Chartes canadienne et québécoise des droits et libertés comme étant la mesure de la légitimité de toute législation; le projet de loi 96 exigerait que tous les futurs textes législatifs soient rédigés conformément à ses dispositions, et non à celles de l'une ou l'autre des chartes. Mettre de côté les droits civils et juridiques individuels de tous les Québécois sous les auspices de la protection et de la promotion de la langue et de la culture françaises divisera davantage la population et privera de leurs droits les Québécois les plus vulnérables. Utiliser les médias grand public du Québec et les motions sur le parquet de l'Assemblée nationale pour tenter de vilipender, condamner et réduire au silence ceux qui expriment leur désaccord avec la position du gouvernement sur la nature préjudiciable, ou non, du projet de loi est dangereux, irresponsable et totalement non conforme aux normes et aux valeurs d'une démocratie occidentale.

Comme Albert Camus l'a déjà dit, « la démocratie, ce n'est pas la dictature de la majorité, c'est le respect des minorités ». Au sein d'une structure démocratique comme celle du Québec, il est entendu que la majorité est responsable du bien-être juridique et économique de ses groupes minoritaires; nous sommes d'avis que le projet de loi 96 ne reflète pas ces valeurs. Lorsqu'il est soigneusement examiné, le projet de loi présente plusieurs enjeux qui sont importants pour tous les Québécois alors que nous luttons pour reconstruire notre économie dans le contexte d'une pandémie mondiale en cours.

INTRODUCTION

L'Association des Townshippers a été créée à l'origine en réponse à une suggestion de Camille Laurin, à la suite de l'adoption de la Loi 101 en 1977. Le Dr Laurin avait émis l'opinion à l'effet que la population anglophone de notre région avait besoin d'un organisme qui pourrait informer le gouvernement sur les questions qui affectaient directement les anglophones de notre région et, à ce titre, contribuer à établir une relation éclairée entre notre communauté et son gouvernement.

Pour comprendre notre communauté, il faut connaître son histoire. Depuis le tout début, en 1792, lorsque les Cantons de l'Est ont été ouverts à la colonisation par la British American Land Company, notre vaste territoire forestier constituait une zone tampon entre les États-Unis et le Canada. La communauté des Cantons de l'Est était dès le début très diversifiée, la plupart des colons venant des États-Unis, d'Angleterre, d'Écosse, du Pays de Galles et d'Irlande. La priorité de l'Angleterre était que les États-Unis ne deviennent pas la force dominante dans un territoire considéré comme assez important et presque totalement inhabité. Ces colons furent bientôt rejoints par des Canadiens français d'autres régions du Bas-Canada qui cherchaient également des occasions d'acquérir des terres agricoles de premier ordre. Ces pionniers issus de milieux culturels et linguistiques divers ont rencontré d'énormes difficultés; néanmoins, ils se sont taillés une vie pour eux-mêmes et les générations futures, basée sur le respect mutuel et des objectifs communs – un modèle de travail pour le développement de la prospérité.

De communauté majoritairement anglophone au moment de la Confédération, nous avons observé un déclin constant de notre nombre en raison de la migration vers l'extérieur, de la promesse de plus de possibilités dans l'Ouest et des effets de la Loi 101. En 2021, notre communauté est maintenant un petit groupe minoritaire aux prises avec des problèmes liés à la pauvreté, à la sous-scolarisation, au chômage et à l'accès aux services en anglais du système de santé du Québec et des agences gouvernementales. Les institutions qui ont été établies et gérées par notre communauté ont disparu, celles-ci ayant été fusionnées au système français ou étant carrément disparues avec le temps et l'émigration. À bien des égards, nous avons beaucoup en commun avec de nombreuses petites communautés francophones vivant dans les provinces à l'extérieur du Québec, en particulier celles en milieu rural, avec moins d'accès aux infrastructures et aux divers moyens de transport; sans institutions issues de nos communautés pour transmettre notre culture et notre patrimoine, leur vitalité devient précaire ou se perd.

PRÉOCCUPATION N° 1 : LA COMMUNAUTÉ ANGLOPHONE DU QUÉBEC, LA MANIPULATION DES STATISTIQUES ET LA MENACE MONDIALE DE L'ANGLAIS EN VERTU DU PROJET DE LOI 96.

Le discours selon lequel l'objectif principal de ce projet de loi est la promotion et la protection de la langue française au Québec est largement accepté jusqu'à ce que l'on examine les mesures mises de l'avant pour être enchâssées dans la loi en vue de réaliser la vision énoncée. La rhétorique prétendant que la communauté anglophone est une partie valorisée de la société québécoise est rapidement démantelée, exposant une approche sophistiquée et bien conçue pour restreindre l'accès à la langue anglaise dans la province; une approche qui déshériterait effectivement la communauté anglophone de tout statut juridique ou reconnaissance officielle comme partie intégrante de la Nation québécoise.

Des chercheurs de l'Association d'études canadiennes¹ ont récemment démontré que l'argument selon lequel la langue française évolue vers une langue minoritaire sur l'Île de Montréal est trompeur et que le français n'est que minoritaire sur l'Île de Montréal lorsque les nombres d'anglophones et d'allophones sont regroupés et traités en groupe linguistique homogène. Pourquoi les arguments des gouvernements autour du déclin du français ignorent-ils qu'il y a deux fois plus de francophones que d'anglophones sur l'Île de Montréal et que le nombre de personnes qui parlent français à la maison a en fait légèrement augmenté pour atteindre 55,3 % en 2016, contre 55,2 % en 2006; bien que cette augmentation ne soit pas exponentielle, cela montre sûrement que le français n'est pas en chute libre, ce que la classe politique québécoise, ou ses médias grand public, voudraient nous faire croire. L'exagération constante du déclin projeté sert le discours selon lequel le français au Québec doit être protégé à tout prix et que les mesures introduites dans ce projet de loi sont nécessaires; on se sert de la peur et de l'insécurité chez les francophones pour obtenir un appui au rejet général des droits de ses citoyens.

La communauté anglophone du Québec n'est en aucun cas responsable de la réalité selon laquelle la langue anglaise est la lingua franca utilisée au monde pour les questions relatives au commerce, à la science, à la technologie et par la majeure partie des médias sociaux grand public; en omettant systématiquement de faire la différence entre la menace extérieure de la langue anglaise et les membres de sa propre population québécoise, le gouvernement participe activement à la diffamation de notre communauté et à son statut problématique aux yeux des principaux médias de langue

¹ Jedwab, J. Webinar. *What Really underlies the Narrative around the decline of French and the 'anglicization' of Quebec*. 27 juillet 2021.

française de la province. Prendre des mesures pour restreindre l'utilisation de l'anglais au travail ou, sans doute, sur l'Île de Montréal en limitant les droits de notre communauté et en démantelant ce qui reste de nos institutions n'aura pas d'impact sur la menace mondiale de l'anglais, mais cela aura un effet dévastateur sur les populations déjà vulnérables des collectivités rurales comme celles que l'on trouve dans notre région. Agir pour limiter les droits de notre communauté et démanteler nos institutions restantes ne changera pas la situation mondiale, mais on peut facilement prévoir l'impact que cela aura sur la capacité du Québec à concurrencer efficacement sur le marché mondial.

Une étude d'impact sérieuse et non partisane a-t-elle été réalisée pour évaluer l'effet potentiel des restrictions à l'usage de l'anglais proposées dans le projet de loi 96 sur les populations anglophones vulnérables à l'extérieur de l'Île de Montréal?

Une étude d'impact sérieuse et non partisane a-t-elle été réalisée pour évaluer l'effet potentiel sur l'immigration et le commerce transfrontalier étant donné que les accords commerciaux nord-américains ouvrent d'énormes marchés pour les biens et services produits au Québec?

PRÉOCCUPATION N° 2 : LE STATUT AMBIGU DE LA COMMUNAUTÉ ANGLOPHONE DU QUÉBEC AU SEIN DE LA NATION QUÉBÉCOISE SELON LE PROJET DE LOI 96.

À l'Association des Townshippers, nous comprenons que le terme *nation* a deux significations bien connues et populaires. La première, comme le moyen de désigner un territoire habité par des citoyens qui constituent une nation; les citoyens sont traités sur un pied d'égalité en vertu de la primauté du droit et considérés comme faisant partie de la collectivité de la nation. La preuve de citoyenneté dans ce contexte est le plus souvent démontrée sur présentation d'un passeport.

La seconde est plus spécifique et se rapporte principalement à une désignation de l'inclusion basée sur la race et l'origine ethnique, la religion ou la langue; les membres de cette nation sont alors identifiés comme possédant les caractéristiques de définition nécessaires.

Cette dernière définition de l'identité nationale peut être un point de ralliement qui rassemble les gens et leur offre un espace pour qu'ils soient fiers de leur identité et de leur culture et en fassent part; toutefois sans grand soin ni considération, elle peut être utilisée à mauvais escient pour favoriser une sorte de tribalisme où des individus identifiés comme différents deviennent « autres » ou indésirables et ils sont dès lors exclus de la collectivité.

Quelle définition de la nation québécoise est le moteur du projet de loi proposé? L'inclusion de la communauté anglophone dans la nation québécoise va-t-elle au-delà des investissements financiers qui lui sont faits via les différents programmes de financement créés par le Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise (SRQEA)? Le fait qu'il y ait un secrétariat destiné spécifiquement à bâtir des ponts entre le gouvernement provincial et les membres de cette communauté n'indique-t-il pas qu'il existe une ambiguïté quant à savoir si la communauté anglophone du Québec est considérée comme faisant partie intégrante et contributive de la nation québécoise?

PRÉOCCUPATION N° 3 : L'ADMISSIBILITÉ À RECEVOIR LES SERVICES GOUVERNEMENTAUX EN ANGLAIS, EN PARTICULIER EN SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX, EST REDÉFINIE.

Le projet de loi 96, en employant la définition étroite de l'admissibilité aux services gouvernementaux en anglais pour les personnes admissibles à l'enseignement en anglais tel que défini dans la Loi sur l'instruction publique, supprimerait le droit d'avoir accès aux services en anglais pour des centaines de milliers de citoyens du Québec qui ne répondent pas à ces critères et plongeraient les autres dans une angoissante incertitude alors qu'ils essaient de déterminer s'ils possèdent réellement le certificat requis ou s'ils y sont admissibles, mais sans avoir réellement demandé un certificat; **quels sont les délais administratifs anticipés pour les anglophones qui devront déposer une demande pour exercer leurs droits à des services en anglais? Quelles sont les conséquences pour les personnes dont les parents ne sont plus en mesure de demander le certificat en leur nom?**

Qu'en est-il de l'incohérence entre les droits accordés aux Québécois d'expression anglaise par la Loi sur la santé et les services sociaux et les restrictions imposées par le projet de loi 96? Comment le Québec s'assurera-t-il que la prestation des services de santé et des services sociaux, par exemple, laquelle dépend d'êtres humains pour la prestation de tels services, restera accessible aux ayants droit étant donné que le projet de loi 96 comprend plusieurs propositions qui créeront des barrières et des éléments dissuasifs à la prestation des services en anglais et au personnel ayant les compétences adéquates pour les fournir?

N'est-il pas vrai qu'adoptées sans modification, lorsqu'il s'agit de la prestation des services de santé et des services sociaux en anglais, les dispositions du projet de loi 96 verraient la Charte de la langue française et le ministre de la Langue française avoir priorité sur la Loi sur les services de santé et les

services sociaux et, à ce titre, que le ministre de la Santé et des Services sociaux se retrouverait sans pouvoir décisionnel final concernant la communication et la prestation des services de santé et des services sociaux de façon sécuritaire et efficace?

PRÉOCCUPATION N° 4 : L'ÉLIMINATION DU POUVOIR JUDICIAIRE COMME MÉCANISME DÉMOCRATIQUE FONDAMENTAL DE SAUVEGARDE DES DROITS ET LIBERTÉS INDIVIDUELS.

L'histoire nous enseigne que le premier pas vers la discrimination légalisée, c'est la suppression du principe de la primauté du droit, selon lequel même le gouvernement peut être tenu responsable de ses actes. Invoquer la clause nonobstant pour écarter les Chartes fédérale et québécoise des droits et libertés est un geste qui affecte les droits et libertés de tous les Québécois en raison de la grande portée des conséquences d'une mesure aussi radicale.

L'idée selon laquelle l'Assemblée nationale du Québec peut assumer le rôle d'arbitre dans toutes les questions relatives aux droits et aux libertés de ses citoyens doit être rejetée à plusieurs égards :

- 1) L'Assemblée nationale n'a aucun mandat pour agir de façon morale ou éthique en dehors des obligations énoncées à l'égard des chartes. La démocratie constitutionnelle repose sur le principe selon lequel les gouvernements peuvent changer, et changent effectivement, ce qui rend nécessaire de veiller à ce que la primauté du droit reste une force directrice constante dans la prise de décision.
- 2) Tout parti politique détenant une majorité simple à l'Assemblée nationale peut invoquer la procédure parlementaire dite de *clôture* pour mettre fin au débat et adopter toute loi qu'il souhaite, parce que, dans une démocratie constitutionnelle, c'est le parti politique au pouvoir, et non l'Assemblée nationale du Québec, qui mène le jeu. **Quelles mesures le projet de loi 96 prend-il pour s'assurer que la primauté du droit demeure une force directrice constante dans la prise de décision?**
- 3) La Charte québécoise des droits et libertés adoptée à l'unanimité à l'Assemblée nationale le 27 juin 1975, et mise en application l'année suivante, sept ans avant la Charte fédérale, **sera-t-elle tout simplement mise de côté? Assurément, cette loi fondamentale du Québec, qui représente un énoncé puissant des valeurs québécoises, ne peut-elle pas être renversée sans**

l'approbation unanime de tous les membres de l'Assemblée et certainement pas modifiée sans le consentement unanime?

PRÉOCCUPATION N° 5 : LA CRÉATION D'UN ORGANISME PUBLIC AU POUVOIR PRESQUE ILLIMITÉ POUR INTERVENIR DANS LA VIE DES CITOYENS QUÉBÉCOIS.

La menace posée par la perte de recours devant les tribunaux ressurgit lorsque l'on examine en profondeur le pouvoir de police accordé à l'Office québécois de la langue française (OQLF) d'entrer, de fouiller les locaux d'une entreprise sans mandat et de saisir du matériel s'il soupçonne qu'une utilisation *non autorisée* de la langue anglaise a eu lieu. **Sommes-nous, en tant que membres de la communauté anglophone du Québec, censés interpréter l'autorité élargie de l'OQLF comme autre chose que la criminalisation de notre langue maternelle sans tribunaux pour protéger les citoyens dans une démocratie constitutionnelle?**

Voilà une déclaration très forte si l'on considère que la Sûreté du Québec ne détient pas le pouvoir d'entrer et de perquisitionner sans mandat basé sur la démonstration légale de juste cause; procéder sans mandat est considéré comme une violation des droits du citoyen et il est certain qu'un recours devant les tribunaux suivra.

Comment le gouvernement du Québec fera-t-il face aux abus inévitables qui s'ensuivront de la part d'employés mécontents, de concurrents et de clients insatisfaits à la suite de la mise en place de sa ligne de dénonciation anonyme?

Pouvez-vous décrire les mécanismes prévus à l'intérieur du projet de loi 96 pour protéger les citoyens contre les signalements faux, ciblés et malveillants?

Comment le gouvernement sanctionnera-t-il les employés de la Fonction publique qui refusent d'offrir des services en anglais aux ayants droit certifiés et quelle instance traitera les plaintes?

Quel est le plan de communication du Québec vis-à-vis de la communauté internationale si le Québec commence à être comparé à d'autres pays à travers le monde où des mesures sont en place pour s'assurer que les droits et libertés individuels n'interfèrent pas avec la volonté du gouvernement au pouvoir?

PRÉOCCUPATION N° 6 : AFFAIBLISSEMENT DU POTENTIEL DE PROSPÉRITÉ DES SECTEURS DES ENTREPRISES ET DES PROFESSIONNELS AU QUÉBEC PENDANT UNE PÉNURIE PROVINCIALE DE TRAVAILLEURS.

Le Québec souffre déjà d'une image négative d'état le plus taxé et surbureaucratisé en Amérique du Nord; ce projet de loi coûtera très cher aux contribuables à un moment où la province fait face à une grave situation déficitaire avec une pandémie mondiale qui n'est pas encore sous contrôle. Il est difficile de concilier que le fardeau supplémentaire du travail administratif considérable qui sera nécessaire pour mettre en application le projet de loi s'il est adopté avec ou sans modification va effectivement s'attaquer à l'utilisation du français dans les milieux de travail au Québec.

Quelles autres solutions le gouvernement a-t-il explorées pour améliorer l'usage du français en milieu de travail avant de fixer son choix sur les dispositions du projet de loi 96?

Une étude d'impact sérieuse et non partisane a-t-elle été réalisée pour évaluer l'effet potentiel de limiter l'accès aux cégeps anglophones pour les jeunes francophones qui cherchent à acquérir un outil linguistique important qui leur permettra de concourir sur les marchés du travail internationaux?

L'opportunité a-t-elle été considérée de faire de l'Office québécois de la langue française une ressource provinciale pour aider les petites et moyennes entreprises, qui sont l'épine dorsale des communautés rurales et qui s'efforcent de rivaliser dans un marché nord-américain où l'anglais est la langue du client, à acquérir les compétences en français et à assurer leur capacité à rivaliser sur les marchés tant locaux que nord-américains et internationaux?

Pour reprendre une question précédente, une étude d'impact sérieuse et non partisane a-t-elle été réalisée pour évaluer l'effet potentiel sur l'immigration et le commerce transfrontalier, étant donné que les accords commerciaux nord-américains ouvrent d'énormes marchés pour les biens et services produits au Québec?

MISE EN ŒUVRE ET COÛTS ASSOCIÉS

Le projet de loi 96 lui-même ne fournit pas un aperçu clair des structures bureaucratiques et administratives qui pourraient être nécessaires pour contrôler, inspecter et suivre la mise en œuvre à long terme de cette législation. Mais, étant donné le discours public déjà très controversé autour de son

contenu, le projet de loi 96 nécessitera inévitablement des dépenses supplémentaires. Les investissements prévus pour assurer, à elle seule, la conformité seront coûteux, interminables et ne manqueront pas de jeter une ombre indélébile sur le Québec; **savons-nous quels seront les coûts totaux associés à la mise en œuvre du projet de loi 96, financiers ou autres?**

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS :

Comme l'énonce clairement le préambule de la Charte de la langue française, la promotion et la protection de la langue et de la culture françaises peuvent se faire « dans un esprit de justice et d'ouverture, dans le respect des institutions de la communauté québécoise d'expression anglaise et celui des minorités ethniques, dont elle [l'Assemblée nationale] reconnaît l'apport précieux au développement du Québec ». Raviver les tensions linguistiques, inviter la critique internationale à propos de la violation des droits de la personne au Québec et aliéner les communautés qui ont travaillé à construire cette province main dans la main avec leurs homologues francophones ne sert les intérêts de personne. En conséquence, l'Association des Townshippers soumet les recommandations suivantes :

- Retirer le projet de loi 96.
- Susciter l'apport de ceux qu'un texte de loi de cette envergure affectera à chaque phase de la rédaction d'un nouveau projet de loi. Des consultations peuvent facilement être organisées par l'entremise du SRQEA et d'autres instances et ministères concernés, dont le MSSS.

Si le projet de loi est modifié, mais sans être retiré :

- **Ne pas invoquer la clause nonobstant et s'assurer que la Charte québécoise des droits et libertés demeure intacte;** toute partie de la législation qui ne peut être défendue devant un tribunal mérite d'être retirée.
- Faire la différence entre la communauté anglophone minoritaire du Québec et la menace mondiale de l'anglais en reconnaissant, dans la loi, que la communauté anglophone du Québec est officiellement une communauté minoritaire au Québec avec un statut historique et juridique légitime. L'octroi du statut de minorité officielle à la communauté anglophone du Québec est un indicateur puissant du statut de la langue française comme langue officielle de la province et que les Québécois francophones ont atteint une majorité dominante et sûre.
- Mettre de côté la définition étroite de l'admissibilité aux services gouvernementaux en anglais comme étant uniquement les personnes admissibles à l'enseignement en anglais tel que décrit

dans la Loi sur l'instruction publique; cette notion est impraticable, n'a aucune corrélation valable avec l'état de santé ou les besoins d'une personne et risque de priver d'innombrables personnes de l'accès à des services efficaces et sûrs.

- **Clause grand-père : préserver le droit d'accès aux services afin que toute personne recevant actuellement des services gouvernementaux en anglais puisse continuer de le faire une fois le projet de loi promulgué.**
- Au lieu d'accorder à l'Office québécois de la langue française l'autorité excessive décrite dans le projet de loi actuel, procéder à des investissements stratégiques dans celui-ci et dans d'autres instances gouvernementales qui permettraient de créer des ressources provinciales pour les secteurs de l'éducation, des affaires et du tourisme et d'offrir des programmes fondés sur des données ainsi que des mesures incitatives axées sur la promotion et la valorisation de la langue française de manière dynamique, inclusive et stimulante, et non de façon rigide et imposée.

Townshippers' Association

Brief

Bill 96, An Act respecting French, the official and common language of Québec.

10-6-2021

SUMMARY

Following careful consideration of the proposed changes to existing legislation put forth in Bill 96, Townshippers' Association is compelled by its mandate to advocate on behalf of the English-speaking community in the historical Eastern Townships to react and raise concerns as they may apply to the diverse communities in our region.

While in full agreement that the protection and promotion of the French language and culture is imperative to preserving Quebec's unique character, the Board of Directors of Townshippers' Association deplores the government's attempts to achieve this through an omnibus piece of legislation and its sweeping use of the notwithstanding clause. It is our considered opinion that Bill 96 is not so much a measure designed to raise the status of French within the province and work against its perceived decline in the public sphere, but one aimed at achieving a certain level of social control over the access to, the use, and overall presence of, English within Quebec.

Parliament, i.e., the National Assembly, must apply the Canadian and Quebec Charters of Rights and Freedoms as *the* measure for the legitimacy of all legislation; Bill 96 would require that all future pieces of legislation are written in conformity with *its* provisions, and not those of either Charter. Setting aside the individual civil and legal rights of all Quebecers under the auspices of the protection and promotion of the French language and culture will further divide the population and disenfranchise Quebec's most vulnerable. Using Quebec's mainstream media and motions on the National Assembly floor in an attempt vilify, condemn, and silence those expressing disagreement with the government's opinion of the prejudicial nature, or not, of the proposed legislation is dangerous, irresponsible, and completely incoherent with the norms and values of a Western Democracy.

As Albert Camus, once said, "La démocratie, ce n'est pas la dictature de la majorité, c'est le respect des minorités." Within a democratic structure such as Quebec's, it is understood that the majority is responsible for the legal and economic well-being of its minority groups; it is our opinion that Bill 96 does not reflect those values. When carefully explored, the proposed legislation presents several issues that are important to all Quebecers as we struggle to rebuild our economy in the context of an ongoing global pandemic.

INTRODUCTION

Townshippers' Association was originally created in response to a suggestion put forward by Camille Laurin, following the enactment of Bill 101 in 1977. Dr. Laurin suggested that the English population in our region needed to have an organization that could inform the government on matters that directly impacted English speakers in our region and as such, help to build an informed relationship between our community and its government.

To understand our community, one must know its history. From the very beginning in 1792 when the Eastern Townships was opened for settlement by the British American Land Company, our vast forested territory was a buffer between the United States and Canada. The community of the Eastern Townships was from the very start quite diverse, with most settlers coming from the US, England, Scotland, Wales, and Ireland. England's priority was that the US did not become the dominant force in an area regarded as quite important and almost totally unsettled. These settlers were soon joined by French Canadians from other regions of Lower Canada who were also looking for opportunities to acquire prime farmland. These pioneers coming from diverse cultural and linguistic backgrounds encountered enormous hardships, nevertheless, they carved out a life for themselves and future generations based on mutual respect and common goals - a working model for the development of prosperity.

From being a predominantly English-speaking community at the time of Confederation, we have seen a steady decline in our numbers due to outward migration, the promise of greater opportunity in the West and the impacts of Bill 101. In 2021 our community is now a small minority group struggling with issues related to poverty, school readiness, unemployment, and access to services in English from Quebec's health care system and government agencies. The institutions that were built and managed by our community are gone, having been amalgamated into the French system or disappeared outright over time and with outmigration. In many ways we have a great deal in common with many of the smaller French speaking communities living in provinces outside of Quebec, particularly those in rural settings with less access to infrastructure and transportation options; without institutions issued from within our communities by which to pass down our culture and heritage, their vitality becomes precarious or is lost.

CONCERN #1: QUEBEC'S ENGLISH-SPEAKING COMMUNITY, THE MANIPULATION OF STATISTICS, & THE GLOBAL THREAT OF ENGLISH UNDER BILL 96

The narrative that this bill's primary focus is the promotion and protection of the French language in Quebec is widely accepted until one explores the measures put forth to be enshrined in law to achieve the vision being laid out. Rhetoric claiming that the English-speaking community is a valued part of Quebec society is quickly dismantled, exposing a sophisticated and well-crafted approach to curtailing access to the English language within the province; an approach that will effectively disinherit the English-speaking community from any legal status or official recognition as an integral part of the Quebec Nation.

Researchers from the Association for Canadian Studies¹ have recently demonstrated that the argument positing the French language as evolving into a minority language on the island of Montreal is false flag, and that French is only a minority on the island of Montreal when the number of anglophones and allophones are combined and treated homogenous language group. Why do the governments arguments around the decline of French ignore that there are twice as many French-speakers than English-speakers on the island of Montreal and that the number of people who speak French at home has actually increased slightly to 55.3 per cent in 2016, up from 55.2 per cent in 2006; while the increase is not exponential, surely this shows that French is not in the free fall that Quebec's political class, or its mainstream media, would have us believe. The consistent exaggeration of the projected decline serves the narrative that French in Quebec must be protected at all costs and that the measures introduced in this Bill are necessary; it uses fear and insecurity among Francophones to gain support for the blanket dismissal of the rights on its citizens.

Quebec's English-speaking community is in no way responsible for the reality that the English language is the *lingua franca* in the World for matters pertaining to commerce, science, technology and the bulk of mainstream social media; by consistently failing to differentiate between the outside threat of the English language and the members of Quebec's own population, the government is an active participant in the vilification of and problematic status our community holds in the eyes of the province's mainstream French language media outlets. Taking action to curtail the use of English in the workplace, or, arguably, on the island of Montreal by limiting our community's rights and dismantling our remaining

¹ Jedwab, J. Webinar. *What Really underlies the Narrative around the decline of French and the 'anglicization' of Quebec*. July 27th, 2021.

institutions will not impact the global threat of English, however it will have a devastating impact on already vulnerable populations in rural communities such as the ones you find in our region. Taking action to limit our community's rights and dismantle our remaining institutions will not change the global situation, however one can easily foresee the impact it will have on Quebec's ability to compete effectively in the global marketplace.

Has a serious nonpartisan impact study been carried out to evaluate the potential impact of the limitations on the use of English proposed in Bill 96 on vulnerable English-speaking populations off the island of Montreal?

Has a serious nonpartisan impact study been carried out to evaluate the potential impact on immigration and cross border trade given that North American trade agreements open huge markets for Quebec goods and services?

CONCERN #2: THE AMBIGUOUS STATUS OF QUEBEC'S ENGLISH-SPEAKING COMMUNITY WITHIN THE QUEBEC NATION UNDER BILL 96

At Townshippers' Association, we understand the term *nation* to have two well-known and popular meanings. The first as a means by which to designate a territory that is inhabited by citizens who make up a nation; citizens are treated equally under the rule of Law and considered part of the collectivity of the nation. Proof of citizenship in this context is most often demonstrated upon presentation of a passport.

The second is more specific and relates primarily to a designation of inclusion based on race & ethnicity, religion, or language; members of this nation are identified as possessing the necessary defining characteristics.

This latter definition of national identity can be a rallying point that brings people together and makes space for them to take and share pride in their identity and culture, however without great care and consideration, it can be misused to foster a sort of tribalism whereby identifiably different individuals become othered or undesirable and they are excluded from the collectivity.

Which definition of the Quebec nation is the driving force behind this proposed legislation; does the English-speaking community's inclusion in the Quebec nation go beyond the financial investments

made to it via the various funding programs created by the *Secretariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise*? Does the fact that a secretariat dedicated specifically to building bridges between the provincial government and members of this community exists not indicate that there is ambiguity as to whether the ESCQ is considered an integral and contributing part of the Quebec nation?

CONCERN #3: ELIGIBILITY TO RECEIVE GOVERNMENT SERVICES IN ENGLISH, HEALTH AND SOCIAL SERVICES IN PARTICULAR, IS REDEFINED.

Bill 96, by employing the narrow definition of eligibility for government services in English to individuals who are eligible for English language instruction as outlined in the Education Act, would remove the right to access services in English for hundreds of thousands of Quebec's citizens who fail to meet that criteria and plunge others into anxious uncertainty as they try to ascertain whether they actually have the required certificate or are eligible but haven't actually applied for one; **what are the anticipated administrative delays for English-speakers who will need to apply for their rights to services in English? What are the consequences for individuals whose parents are no longer able to apply for the certificate on their behalf?**

What of the incoherence between the rights bestowed on English-speaking Quebecers by the Health and Social Services Act and the restrictions imposed by Bill 96? How will Quebec ensure that the delivery of health and social services, for example, which depends on human beings to provide those services, will remain accessible to rights holders given that Bill 96 includes several proposals that will create barriers and deterrents to the delivery of English services and staff with adequate competencies to provide it?

Is it not true that passed without modification, when it comes to provision of health and social service in English, the provisions in Bill 96 would see the Charter of the French Language, and the Minister of the French Language take priority over the Health and Social Service Act and as such, the Minister of Health and Social Services would be left without any final decision-making power regarding the communication and delivery of safe and effective health and social services?

CONCERN #4: THE ELIMINATION OF THE JUDICIARY AS A FUNDAMENTAL DEMOCRATIC MECHANISM SAFEGUARDING INDIVIDUAL RIGHTS AND FREEDOMS.

History has shown that the first step towards legalized discrimination is the removal of the principle of the rule of law, whereby even the government can be held accountable for its actions. Invoking the notwithstanding clause to set aside the Federal and Quebec Charters of Rights and Freedoms is a move that impacts the rights and freedoms of all Quebecers because of the far-reaching implications of such a radical step.

The notion that Quebec's National Assembly can take over the role of arbitrator in all matters pertaining to the rights and freedoms of its citizens must be rejected on several counts:

- 1) The National Assembly has no mandate to act in a moral or ethical fashion outside of the obligations spelled out in respect to the Charters. Constitutional democracy is based on the principle that governments can and do change which makes it necessary to ensure that the rule of law remains a constant guiding force in decision-making.
- 2) Any political party holding a simple majority in the National Assembly can evoke the Parliamentary procedure known as *Closure* to cut off debate and pass any piece of legislation it wishes because in a constitutional democracy it is the political party in power, and not the National Assembly of Quebec that rules the day. **What steps does Bill 96 take to ensure that the rule of law remains a constant guiding force in decision-making?**
- 3) The Quebec Charter of Rights and Freedoms adopted by unanimous vote in the National Assembly on June 27, 1975, and implemented the following year, seven years before the Federal charter, **will simply be set aside? Surely this foundational piece of Quebec legislation, which represents a powerful statement of Quebec values cannot be overruled without the unanimous approval of all members of the Assembly and most certainly not amended without unanimous consent?**

CONCERN #5: THE CREATION OF A BODY WITH ALMOST UNLIMITED POWER TO INTERVENE IN THE LIVES OF QUEBEC CITIZENS.

The threat posed by the loss of recourse the courts recurs when one delves deeply into the policing authority granted to the *Office québécois de la langue française* to enter, search the premises of a business without a warrant, and seize equipment if they suspect that an *unauthorized use of the English language has taken place*. **Are we, as members of Quebec's English-speaking community, supposed to interpret the extended authority of the OQLF as something other than the criminalization of our mother tongue with no courts to shield citizens in a constitutional democracy?**

It is a powerful statement considering that the Sûreté du Québec does not hold the power to enter and search without a warrant based on the legal demonstration of *just cause*; proceeding without a warrant is considered a violation of the rights of the citizen and recourse through the courts is certain to follow.

How will Quebec's government contend with the inevitable abuses that will ensue from disgruntled employees, competitors, and dissatisfied customers following the implementation of its anonymous tip line? Can you describe the mechanisms within Bill 96 to safeguard citizens against targeted, malicious false reporting?

How will the government sanction public service employees who refuse to offer services in English to certified rights holders and what agency will handle complaints?

What is Quebec's communications plan vis a vis the international community if Quebec begins to be compared to other countries in the world where there are measures in place to ensure that individual rights and freedoms do not interfere with the will of the government in power?

CONCERN #6: UNDERMINING THE POTENTIAL FOR PROSPERITY IN QUEBEC'S BUSINESS AND PROFESSIONAL SECTORS DURING A PROVINCIAL WORKER SHORTAGE.

Quebec already suffers from a negative image as the most heavily taxed and over-bureaucratized jurisdiction in North America; this Bill will cost taxpayers a great deal at a time when the province is facing a serious deficit situation with a global pandemic that is not yet under control. It is difficult to reconcile that the added burden of the considerable administrative work that will be required to actualize the bill should it pass with or without modification is going to effectively address the use of French in Quebec workplaces.

What other solutions did the government explore to improve the use of French in the workplace before settling on the provisions found within Bill 96?

Has a serious nonpartisan impact study been carried out to evaluate the potential impact on limiting access to English CEGEPS for young French speakers seeking to acquire an important linguistic tool that will allow them to compete in international job markets?

Was the opportunity to turn the *Office québécois de la langue française* into a provincial resource to help small and medium sized business, which are the backbone of rural communities striving to compete in a North American market where English is the language of the customer, acquire French skills and ensure their ability to compete in both local, North American, and international markets considered?

To repeat a previous question, has a serious nonpartisan impact study been carried out to evaluate the potential impact on immigration and cross border trade given that North American trade agreements open huge markets for Quebec goods and services?

IMPLEMENTATION AND ASSOCIATED COSTS

Bill 96 itself does not provide a clear outline what bureaucratic and administrative structures might be required to control, inspect and follow-up on the long-term implementation of this legislation, but, given the already very divisive public discourse around its contents, Bill 96 will inevitably require additional spending. The anticipated investments to ensure compliance alone will be costly, endless and sure to cast an indelible shadow upon Quebec; **do we know what the total costs associated with Bill 96's implementation will be, financial or otherwise?**

CONCLUSION AND RECOMMENDATIONS:

As the preamble of the Charter of the French Language makes clear, the promotion and protection of the French language and culture can be accomplished “in a spirit of fairness and open-mindedness, respectful of the institutions of the English-speaking community of Québec, and respectful of the ethnic minorities, whose valuable contribution to the development of Québec [the National Assembly] readily acknowledges.”; renewing tensions over language, inviting international criticism about the

contravention of human rights in Quebec, and alienating communities that have worked to build this province hand in hand with their French-speaking counterparts serves no one's interests. To this effect, Townshippers' Association makes the following recommendations:

- Withdraw Bill 96.
- Invite the input of those that a piece of legislation of this girth will impact through each phase of the drafting of a new piece of legislation. Consultations can easily be arranged through the SRQEA and other implicated instances and ministries, including the MSSS.

If the bill is modified but not withdrawn:

- **Do not invoke the Notwithstanding Clause and ensure that the Quebec Charter of Rights and Freedoms remains intact;** any part of legislation that cannot stand up in a court of law merits removal.
- Differentiate between Quebec's English-speaking minority community and the global threat of English by recognizing, in law, that the ESCQ is officially a minority community in Quebec with a legitimate historical and legal status. Granting official minority status to the ESCQ is a powerful indicator of the status of the French language as the province's official language and that French-speaking Quebecers have achieved a dominant, secure majority.
- Set aside the narrow definition of eligibility for government services in English as only those individuals who are eligible for English language instruction as outlined in the Education Act; it's impractical, has no valuable correlation with a person's health status or needs, and stands to deny countless individuals access to effective and safe services.
 - **Grandfather the right to access services so that anyone presently receiving government services in English can continue to do so once the bill is enacted.**
- In lieu of granting the *Office québécois de la langue française* with the excessive authority described in the current bill, make strategic investments in it and other government instances that would the creation of provincial resources for the educational, business, and tourism sectors offering data-driven programs and incentives that promote and celebrate the French language in dynamic ways that are inclusive and stimulating; not rigid and imposed.